



**NATIONS
UNIES**



**Convention sur la lutte
contre la désertification**

Distr.
LIMITÉE

ICCD/COP(8)/L.25
14 septembre 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES
Huitième session
Madrid, 3-14 septembre 2007

Point 15 de l'ordre du jour
Relations entre le secrétariat et le pays hôte

Relations entre le secrétariat et le pays hôte

Projet de décision présenté par le Président du Comité plénier

La Conférence des Parties,

Rappelant sa décision 5/COP.1 sur le lieu d'implantation du secrétariat permanent de la Convention,

Rappelant également sa décision 29/COP.7 sur les relations entre le secrétariat et le pays hôte,

Ayant examiné le document ICCD/COP(8)/12 sur les relations entre le secrétariat et le pays hôte,

Notant que le secrétariat a transféré, en juin 2006, le complexe des Nations Unies à Bonn (Allemagne) et que des dispositions transitoires ont été prises, y compris concernant le partage des coûts d'entretien et d'exploitation des nouveaux locaux,

1. *Prie* le secrétariat de continuer à développer ses relations avec le Gouvernement allemand, l'État de Rhénanie du Nord-Westphalie et la ville de Bonn, ainsi qu'avec d'autres parties prenantes;

GE.07-70726 (F) 210907 230907

2. *Encourage* le secrétariat à rechercher des solutions plus efficaces par rapport à leurs coûts pour la tenue des réunions officielles à Bonn, en attendant de disposer d'installations de conférence appropriées, et *invite* le Gouvernement allemand à continuer de contribuer, à titre volontaire, aux réunions de la Convention organisées à Bonn;

3. *Invite également* les organismes des Nations Unies dont le siège est à Bonn et le Gouvernement allemand à mener à bien leurs consultations et à conclure un accord relatif aux locaux avant la fin septembre 2008;

4. *Prie* le Gouvernement allemand de continuer d'absorber l'essentiel des coûts et d'assumer la responsabilité de l'entretien et de l'exploitation des nouveaux locaux;

5. *Prie en outre* le secrétariat de lui faire rapport à sa neuvième session au sujet des progrès réalisés concernant ses relations avec le pays hôte.
